

## FONDS VERT : COMMENT LES COMMUNES PEUVENT-ELLES Y PRÉTENDRE ?



Depuis son lancement en janvier 2023, 17 000 projets ont été déposés et plus de 9 000 dossiers financés par ce fonds. Trois types d'actions sont financés par le Fonds vert : le renforcement de la performance environnementale, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie. Au titre du premier axe, la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux occupe une place centrale avec une priorité donnée aux écoles pour un montant de 500 millions d'euros. Le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe Béchu, se félicite qu'un premier recensement des écoles à rénover ait été effectué en lien avec les élus locaux, et invite les préfets « *à consulter pro-activement les maires pour engager des projets de rénovation* ». Le second axe concerne principalement la protection contre les risques naturels. Quant au troisième axe, il vise notamment les solutions de mobilité durable. Le plan France ruralités, qui comprend un soutien à la mobilité rurale de 90 millions d'euros sur trois ans, est désormais intégré au Fonds vert.

## Une politique de guichet

« En 2023, il fallait que le dossier soit quasi bouclé, le permis de construire prêt à être déposé, explique Michel Maya, le maire de Tramayes (Saône-et-Loire, 1 065 habitants). On nous a dit qu'on pouvait solliciter en même temps la DETR ou la DSIL en utilisant le site "démarches simplifiées". Mais ce n'est pas qu'un transfert de dossier : il fallait fournir de nouvelles pièces. » Gérard Sauget, maire de Pellevoisin (Indre, 794 habitants), qui a eu deux dossiers retenus – sur des lampadaires solaires et sur la réhabilitation d'une friche – témoigne des mêmes difficultés : « Il a fallu finaliser le montage des dossiers en quelques jours. Heureusement que j'ai des collègues qui travaillent dans des bureaux d'études. J'ai consacré cinq jours pleins à travailler sur les dossiers. Avec Village d'avenir, nous allons maintenant pouvoir bénéficier d'un appui technique. C'est indispensable. » Jérôme Bougelot, premier adjoint au maire de Thoré-la-Rochette (Loir-et-Cher, 814 habitants), va dans le même sens : « On a eu la chance d'avoir un dossier tout prêt mais, pour une petite commune, c'est compliqué. On manque de visibilité. C'est une politique de guichet. Aujourd'hui c'est le Fonds vert, demain ce sera autre chose. »

## Des simplifications bienvenues

Christophe Béchu, qui veut amplifier l'élan en l'inscrivant dans la trajectoire pluriannuelle des finances publiques à hauteur de 2,5 milliards d'euros jusqu'en 2027, met aujourd'hui en avant des mesures de simplification. Ainsi, les dossiers déposés en 2023 et



Jean-François Vigier,  
maire de Bures-sur-Yvette (Essonne, 9 254 habitants)

« Il faut réfléchir à une dette verte, autorisant les collectivités à s'endetter pour financer les investissements de la transition écologique. »

non instruits sont automatiquement basculés en 2024, le porteur de projet n'ayant qu'à confirmer le maintien de sa demande. De même, en cas de modification des critères d'attribution en 2024, les dossiers déposés en 2023 continueront de bénéficier des critères établis en 2023. Pour éviter les échéances couperet, les dossiers peuvent être déposés en continu. Et l'examen de la demande s'appuiera sur les pièces déjà fournies par le porteur dans sa demande de DSIL ou de DETR, les pièces complémentaires étant limitées aux seules conditions spécifiques. Enfin, les préfets de région auront une grande liberté dans la fongibilité des crédits et définiront avec les préfets de département les modalités d'animation adaptées. Dans chaque département, devront être organisés au moins deux fois par an des moments publics de remise des subventions. Les préfets devront informer régulièrement les élus locaux de l'avancement de l'engagement du Fonds vert et partager avec eux les orientations retenues.

## Des enveloppes fléchées

- **Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** : sur les 500 millions d'euros affectés à la rénovation des établissements scolaires, ceux situés en QPV en bénéficient à hauteur de 30 %. Au total, 15 % des crédits du Fonds vert devront être fléchés sur les QPV.
- **Contrats de relance et de transition écologique (CRTE)** : les projets recensés par les CRTE pourront être rendus prioritaires par les préfets, mais l'inscription préalable ne sera pas une condition d'éligibilité.
- **Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET)** : une enveloppe de 250 millions d'euros sera fléchée vers les EPCI pour la mise en oeuvre des PCAET dans des conditions qui seront déterminées au cours du premier semestre 2024.

## Une visibilité qui fait défaut



Michel Maya,  
maire de Tramayes (Saône-et-Loire, 1 065 habitants)  
« *Le Fonds vert ne doit pas rester  
sous la menace de l'épée  
de Damoclès de Bercy.* »

Reste la question de la pérennité. Pour Michel Maya, « *une commune doit savoir sur quelles aides elle peut compter dans le temps. Si le Fonds vert reste sous la menace de l'épée de Damoclès de Bercy, comme on vient de*

*le voir avec les modifications de la loi de finances, cela ne marchera pas.* » Il fustige également des délais d'instruction trop longs. « *On nous pousse à faire des dossiers, permis de construire inclus. Ensuite, on attend six mois, voire plus, pour avoir l'accord. On fait quoi du permis si on n'a pas les aides ?* » Jean-François Vigier, maire de Bures-sur-Yvette (Essonne, 9 254 habitants), pointe, quant à lui, un décalage entre l'ambition et les moyens : « *Le rapport de France Stratégie montre qu'il faudrait investir 12 milliards par an pour financer la transition énergétique. Avec les 2 milliards du Fonds vert, on en est loin.* » D'autant que les collectivités doivent voter des budgets à l'équilibre. « *Il faudrait réfléchir à une dette verte, autorisant les collectivités à s'endetter sur le long terme. Et réformer la fiscalité mise à mal par la suppression de la taxe d'habitation pour introduire une fiscalité de résidence permettant de financer les investissements d'avenir de la transition écologique.* »

## Un mauvais signal

Pour tirer les conséquences de la baisse de croissance – de 1,4 % à 1 % en 2024 –, un décret annule 10 milliards d'euros de crédits dans le budget de l'État. Les crédits de paiement inscrits dans la loi de finances 2024 pour le Fonds vert vont être amputés de 430 millions d'euros. Le gouvernement souligne que le Fonds est « stabilisé » au niveau de 2023. « *C'est un mauvais signal*, fustige Jean-François Vigier, le maire de Bures-sur-Yvette (Essonne, 9 254 habitants). *On ne peut pas dire que la transition écologique est une grande cause nationale, et réduire les crédits dès qu'il y a un plan d'économie.* »